

Opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix valant

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

RÉNOVONS L'ANCIEN, CONSTRUISONS L'AVENIR !

La signature de la convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH le 13 février 2017 s'inscrit dans le cadre du programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs annoncé à l'automne 2013 par le Premier Ministre et l'appel à manifestation d'intérêt du Ministère du Logement de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

Le dossier présenté par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la Ville de Saint-Yrieix a été retenu par le jury national, à l'automne 2014. La réalisation d'une étude pré-opérationnelle a permis de caractériser les dynamiques territoriales de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

Cet important travail de terrain a également permis de produire un diagnostic du cadre de vie et du bâti pour l'ensemble des centres-bourgs du territoire intercommunal. Un réel projet de territoire a découlé de cette étude, construit autour d'actions relevant de différents domaines, dont le principal est l'habitat.



Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix s'inscrit dans une démarche volontariste en mettant en oeuvre des outils ainsi que des moyens financiers importants pour offrir un cadre de vie meilleur à ses habitants.

"RÉNOVONS L'ANCIEN, CONSTRUISONS L'AVENIR !" devient ainsi son leitmotiv.



Pour atteindre cet objectif et mener une politique incitative d'amélioration de l'habitat, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a décidé de mettre en place sur son territoire et pour une période de 6 ans, un dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs : **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).**

Dans le cadre de cette opération, une convention est signée pour la durée de l'opération, entre la **Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix** et ses partenaires à savoir :

- La Ville de Saint-Yrieix-la-Perche,
- La Ville de Coussac-Bonneval,
- L'État,
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- Le Département de la Haute-Vienne,
- Le Département de la Corrèze,
- La Caisse des Dépôts.



Cette convention couvre l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

Ce dispositif d'envergure répond à des **enjeux d'habitat, des enjeux sociaux, urbains et territoriaux, patrimoniaux, relatifs au marché immobilier local.**

Il propose d'apporter un soutien administratif, technique et financier aux propriétaires, occupants ou bailleurs, dans la rénovation de leurs biens immobiliers aussi bien sur les thématiques de l'économie d'énergie, de l'habitat dégradé que de l'adaptation au vieillissement et au handicap et s'appliquera à tous types de logements, qu'il s'agisse d'appartements en mono propriété, de copropriétés ou de maisons individuelles.

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix s'est ainsi fixé pour objectif la **réhabilitation ou l'amélioration de 258 logements sur toute la durée de l'opération.**



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention concernera **l'ensemble du territoire intercommunal.** Les conditions de financement des opérations sont modulées suivant la situation, la nature et le programme de travaux des projets concernés.

Les conditions de leur financement, seront ainsi déterminées en fonction de la situation du patrimoine, avec des majorations maximales des taux d'intervention de l'Anah par la Communauté de Communes pour les opérations situées dans les périmètres des bourgs constitués.



UNE ÉQUIPE DÉDIÉE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a missionné la Société d'Équipement du Limousin (SELI) pour animer cette opération et proposer un **ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ**, aux porteurs de projets, avec notamment :

- **Une assistance à l'élaboration des projets de rénovation :**
 - o Une aide à l'optimisation de l'investissement locatif
 - o Des conseils techniques personnalisés
 - o Une mobilisation des aides financières
- **Un accompagnement pendant toute la durée des travaux**
- **Une assistance au montage du dossier de demande de subventions et jusqu'au paiement**



DES AIDES FINANCIÈRES

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix mobilise, dans le cadre du dispositif, des fonds spécifiques afin d'abonder les subventions de l'ANAH et des conseils départementaux de la Haute-Vienne et de la Corrèze (selon la situation géographique du projet). **Le cumul des aides financières ainsi accordées**

peut atteindre, selon les projets, 80 % de la dépense éligible, avec :

- **25 % à 50 % d'aides de l'ANAH**
- **5 % à 10 % d'aides des départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze**
- **5 % à 20 % d'aides de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**

*Ces subventions sont **cumulables** avec des aides complémentaires telles que l'éco-ptz, le crédit d'impôt et tout autre dispositif sous conditions d'éligibilité.*

Communiqué
de presse pour
la signature
de la convention
13 février 2017

RÉNOVONS L'ANCIEN, CONSTRUISONS L'AVENIR

UN GUICHET UNIQUE

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des porteurs de projets, la SELI tiendra le rôle de véritable guichet unique, permettant à tout demandeur d'obtenir des réponses relatives à l'amélioration de son habitat.

Une permanence quotidienne sera prochainement installée dans un local dédié à Saint-Yrieix, pour accueillir, informer, accompagner et orienter les porteurs de projet dans leurs démarches. Dans l'attente, pour toute demande de renseignements sur l'éligibilité à ce dispositif ou toute autre information, le particulier peut s'adresser à la SELI afin de bénéficier de conseils personnalisés selon sa situation, au :

05 55 10 43 19

opahsaintyrieix@se-limousin.fr

www.communaute-saint-yrieix.fr

LES PARTENAIRES

